



Etablissement Public Foncier  
de Grand Est

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU 08 DECEMBRE 2021

Délibération N°21/178

**PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2020-2024  
AVENANT A UNE CONVENTION RECONVERSION  
AMNEVILLE / ROMBAS - Site AMREF Portes de l'Orne - Requalification paysagère  
P09RD70M0126- Avenant n°1**

Le conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier de Grand Est,

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Établissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2020-2024 approuvé le 4 décembre 2019 et le 4 mars 2020 pour tenir compte des orientations stratégiques de l'État,

Vu le règlement intérieur institutionnel, et notamment son article 19, le conseil d'administration faisant valoir son droit d'évocation,

Vu la demande formulée par le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne souhaitant l'intervention de l'EPFGE pour assurer la poursuite des travaux de « l'Agrafe Paysagère »,

Sur proposition du Président,

- approuve l'avenant n°1 à la convention en date du 04/05/2018 à passer avec le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne annexée à la présente délibération, portant sur la prolongation de deux ans du délai de la convention, délai désormais fixé au 05/02/2024,

- laisse le soin au Directeur Général de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel et de signer avec le Syndicat Mixte d'Etudes et d'Aménagement des Portes de l'Orne ledit avenant,

- charge le Directeur Général de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions dudit avenant.

VU ET APPROUVE

Le 17 DEC. 2021

La Préfète de Région, la Préfète et par délégation  
Le Secrétaire Général pour les Affaires  
Régionales et Européennes

Blaise GOURTAY

Le Président du Conseil d'Administration,

Anthony CAPS